Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEM Pêche, veuillez visiter :
bacprocgempeche.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro CGEM Pêche

Gestion d’une entreprise maritime

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-CGEM-EP1** • Durée : **1 h 30** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion des ressources matérielles : suivi des stocks et déclenchement d’une commande (3 questions) **Page 3**

2. Gestion des ressources humaines : liaisons hiérarchiques et fonctionnelles (3 questions) **Page 5**

3. Environnement de l’entreprise maritime : coopérative, relations économiques et contrat de transport (3 questions) **Page 7**

4. Comptabilité : amortissement linéaire et cession d’une immobilisation (3 questions) **Page 9**

5. Comptabilité et analyse de la rentabilité : résultat différentiel, seuil de rentabilité et point mort (4 questions) **Page 11**

6. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 14**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprocgempeche.fr/assets/annales/bac-pro-cgem-peche/Gestion d'une entreprise maritime/2026/Bac Pro CGEM Pêche - Gestion d'une entreprise maritime - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Gestion des ressources matérielles : suivi des stocks et déclenchement d'une commande

L'Armement des Pertuis suit les filtres à carburant utilisés pour l'entretien de ses navires, avec un stock initial, une consommation moyenne, un stock de sécurité et un délai de réapprovisionnement définis. Les sorties de stock sur quatre journées servent à déterminer les niveaux de stock et la date limite de commande.

Question 1.1. Calculer le stock de sécurité puis le stock d'alerte de filtres, en présentant les calculs.

Le stock de sécurité correspond à quatre jours de consommation moyenne : 3 × 4 = 12 filtres. Le stock d'alerte couvre aussi la consommation pendant les quatre jours de réapprovisionnement : 12 + (3 × 4) = 24 filtres. L'entreprise doit donc lancer le réapprovisionnement lorsque le stock approche 24 filtres, afin que la livraison intervienne avant d'entamer le stock de sécurité. Le délai de livraison est ainsi pris en compte dans le seuil d'alerte.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Stock de sécurité : 12 filtres. Stock d'alerte : 24 filtres.

Question 1.2. Compléter dans le document réponse DR 1 le tableau de suivi du stock, en indiquant les stocks initiaux et les stocks restants pour chaque journée.

Date	Stock initial	Entrées	Sorties	Stock restant
2 mai	48	0	6	42
3 mai	42	0	8	34
4 mai	34	0	8	26
5 mai	26	0	5	21

Pour chaque date, le stock initial reprend le stock restant de la veille. Comme aucune entrée n'est enregistrée, le stock restant se calcule en retranchant les sorties du jour. Les soldes successifs sont 42, 34, 26 puis 21 filtres. Ils permettent de suivre le stock disponible et de le comparer au seuil d'alerte de 24 filtres.

DR 1 complété : fiche de stock

Date	Stock initial de la journée	Entrées	Sorties	Stock restant
2 mai	48 42	0	6	..... 42 .....
3 mai	..... 34	0	8	..... 34 .....
4 mai	..... 26	0	8	..... 26 .....
5 mai	..... 26	0	5	..... 21 .....
Date de commande	.....	.....	.....	Justification : ...

✓ RÉPONSE À RETENIR

Stocks restants : 42 filtres le 2 mai, 34 le 3 mai, 26 le 4 mai et 21 le 5 mai.

Question 1.3. Indiquer à quelle date l'entreprise doit déclencher la commande au plus tard pour respecter la règle du stock d'alerte, et justifier cette date à l'aide du stock restant.

Le 4 mai, 26 filtres restent en stock, soit au-dessus du seuil d'alerte de 24. Après les 5 sorties du 5 mai, le stock tombe à 21 et passe sous ce seuil. La commande doit donc être déclenchée au plus tard le 5 mai, lorsque le seuil est franchi, pour tenir compte du délai de réapprovisionnement de 4 jours et reconstituer le stock.

DR 1 complété : date de commande et justification

Date	Stock initial de la journée	Entrées	Sorties	Stock restant
2 mai	48	0	6	.....
3 mai	.....	0	8	.....
4 mai	.....	0	8	.....
5 mai	.....	0	5	.....
Date de commande	5 mai	.....	.....	21 < 24 : seuil franchi

✓ RÉPONSE À RETENIR

Commande au plus tard le 5 mai : le stock restant de 21 filtres est inférieur au seuil d'alerte de 24.

2. Gestion des ressources humaines : liaisons hiérarchiques et fonctionnelles

L'organisation de l'entreprise distingue la direction, la coordination de l'activité à terre, le commandement de l'équipage en mer et l'appui administratif. Il s'agit de caractériser les relations de travail et de proposer une amélioration de la transmission d'informations entre responsables.

Question 2.1. Identifier les relations hiérarchiques entre le président, le responsable d'exploitation et le patron de pêche, en distinguant l'organisation à terre et le commandement à bord.

À terre, le président prend les décisions de direction et le responsable d'exploitation lui rend compte : ce dernier est donc sous son autorité hiérarchique. En mer, le patron de pêche commande l'équipage et organise le travail à bord, dans le cadre des décisions d'armement de la direction. Le sujet ne précise pas de lien hiérarchique direct entre le responsable d'exploitation et le patron de pêche : il faut distinguer la coordination à terre du commandement à bord.

Relations à inscrire dans le tableau

Fonction	Responsabilité principale	Relation à caractériser
Président	Décisions de direction et représentation de la SAS	Direction
Responsable d'exploitation	Coordination de l'activité à terre	Rend compte au président
Patron de pêche	Commandement de l'équipage en mer	Commande l'équipage
Gestionnaire administrative	Appui paie et formation	Appui fonctionnel

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

À terre : le responsable d'exploitation rend compte au président. À bord : le patron commande l'équipage dans le cadre des décisions de la direction.

Question 2.2. Expliquer pourquoi la relation entre la gestionnaire administrative et le patron de pêche relève principalement d'une liaison fonctionnelle.

La gestionnaire administrative prépare les éléments de paie et suit les dossiers de formation en lien avec les responsables. Elle échange donc avec le patron de pêche pour recueillir ou transmettre les informations utiles à ces missions. Cette coopération porte sur un domaine de travail précis : c'est une liaison fonctionnelle. Elle ne signifie pas que la gestionnaire dirige le patron ou contrôle son travail à bord, puisqu'elle n'exerce pas d'autorité hiérarchique sur les marins.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Liaison fonctionnelle : la gestionnaire apporte un appui administratif sans autorité hiérarchique sur le patron de pêche.

Question 2.3. Proposer une amélioration simple de la circulation de l’information entre le patron de pêche et le responsable d’exploitation lors du retour de marée.

Pour rendre la transmission régulière et éviter les oublis, l’entreprise peut utiliser une fiche de retour de marée standardisée, remplie par le patron de pêche et adressée au responsable d’exploitation dès le retour.

1. Y consigner les captures, les incidents, les besoins en matériel et les informations utiles sur l’équipage.
2. Prévoir un bref échange entre les deux responsables pour préciser les urgences et convenir des suites à donner.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Mettre en place une fiche de retour de marée standardisée, transmise au responsable d’exploitation et suivie d’un bref échange.

3. Environnement de l’entreprise maritime : coopérative, relations économiques et contrat de transport

L’entreprise adhère à une coopérative maritime de gestion et travaille avec une criée, des acheteurs et des transporteurs. Une livraison tardive de produits frais soulève une question de responsabilité contractuelle et d’indemnisation au regard des ressources juridiques fournies.

Question 3.1. Présenter deux services que la coopérative peut rendre à l’Armement des Pertuis et expliquer un avantage économique attendu de l’adhésion.

La coopérative peut proposer des achats groupés de fournitures et un accompagnement administratif. Les achats groupés permettent de bénéficier de tarifs négociés et donc de réduire le coût des fournitures. L’accompagnement administratif peut aussi alléger le temps consacré aux démarches de gestion. Les informations professionnelles constituent un autre service possible.

Intérêt de la coopérative

Partenaire	Service ou relation	Intérêt pour l’entreprise
Coopérative maritime de gestion	Achats groupés, accompagnement administratif et informations professionnelles	Achats moins chers
Criée	Vente des captures	.....
Transporteur	Acheminement des produits vers l’acheteur	.....

Principales relations de l’entreprise avec son environnement.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Achats groupés et accompagnement administratif ; l’adhésion peut réduire le coût des fournitures.

Question 3.2. À partir des faits et du document DT 1, qualifier la situation contractuelle, formuler le problème de droit, énoncer la règle applicable et proposer une solution motivée pour l’entreprise. Un transporteur s’était engagé par écrit à livrer des caisses de produits frais avant 8 h, mais a livré à 11 h. L’acheteur a refusé une partie des produits et le préjudice établi est de 520 euros, alors que le contrat prévoit une indemnisation plafonnée à 300 euros.

Il s’agit d’une inexécution du contrat de transport : le délai écrit de livraison n’a pas été respecté et cela a entraîné un préjudice. Le problème est de savoir si l’entreprise peut obtenir les 520 euros établis malgré le plafond contractuel de 300 euros. Selon les articles 1103 et 1217 du Code civil, le contrat s’impose aux parties et l’inexécution peut ouvrir droit à réparation. L’entreprise peut réclamer l’indemnité prévue. Le plafond ne peut être écarté automatiquement : elle pourrait le contester si les circonstances montrent qu’il contredit l’engagement essentiel de livrer à l’heure convenue.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Réclamer les 300 euros prévus ; demander davantage seulement si les circonstances justifient la contestation du plafond.

Question 3.3. Indiquer une précaution que l’entreprise devrait prendre avant de conclure un contrat de transport afin de limiter le risque de litige sur la qualité, le délai ou l’indemnisation.

Avant de conclure, l’entreprise devrait faire inscrire clairement au contrat les conditions de transport : qualité et température attendues des produits, lieu et heure limite de livraison, ainsi que les modalités de vérification à la réception. Elle devrait aussi préciser les conséquences d’un retard ou d’une détérioration et négocier une indemnisation adaptée au préjudice commercial prévisible. Ces clauses écrites réduisent les ambiguïtés et facilitent le règlement d’un éventuel litige.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Préciser par écrit la qualité attendue, le délai de livraison et une indemnisation adaptée au risque.

4. Comptabilité : amortissement linéaire et cession d'une immobilisation

L'entreprise a acquis le 1er janvier 2022 un équipement de manutention d'une valeur de 60 000 euros, amortissable en linéaire sur cinq ans sans valeur résiduelle. Vendu le 31 décembre 2024 pour 26 000 euros, l'équipement fait l'objet d'un calcul de valeur nette comptable et d'une analyse de cession.

Question 4.1. Calculer le taux annuel d'amortissement et l'annuité constante de l'équipement.

La durée d'utilisation est de 5 ans et l'amortissement est linéaire : le taux annuel correspond à l'inverse de cette durée, soit 1 ÷ 5 = 20 %. L'annuité constante se calcule sur la valeur d'origine de 60 000 € : 60 000 × 20 % = 12 000 €. La valeur résiduelle nulle confirme que toute la valeur d'origine est amortie sur les cinq années.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Taux annuel : 20 %. Annuité constante : 12 000 € par an.

Question 4.2. Compléter dans le document réponse DR 2 le tableau d'amortissement jusqu'à la date de cession.

L'équipement est acquis le 1er janvier 2022 et cédé le 31 décembre 2024 : trois annuités complètes sont donc comptabilisées. L'annuité de 12 000 € reste identique chaque année. Les amortissements cumulés augmentent de 12 000 € par exercice et la valeur nette comptable correspond à la valeur d'origine diminuée des amortissements cumulés.

Année	Valeur d'origine	Taux annuel	Annuité	Amortissements cumulés	VNC en fin d'année
2022	60 000 €	20 %	12 000 €	12 000 €	48 000 €
2023	60 000 €	20 %	12 000 €	24 000 €	36 000 €
2024	60 000 €	20 %	12 000 €	36 000 €	24 000 €

Ces trois lignes correspondent aux exercices complets jusqu'à la date de cession.

DR 2 complété : amortissement linéaire

de chaque journée. Indiquer ensuite la date de commande retenue et la justification demandée.

Fiche de stock à compléter

Date	Stock initial de la journée	Entrées	Sorties	Stock restant
2 mai	20 % 4 12 000 €	12 000 €	6	48 000 €
3 mai	20 % 12 000 €	24 000 €	8	36 000 €
4 mai	20 % 12 000 €	36 000 €	8	24 000 €
5 mai		0	5	

✓ RÉPONSE À RETENIR

DR 2 : annuité de 12 000 € chaque année ; VNC au 31 décembre 2024 : 24 000 €.

Question 4.3. Calculer la valeur nette comptable à la date de cession et déterminer si la cession génère une plus-value ou une moins-value. Justifier le résultat.

À la date de cession, trois annuités complètes ont été enregistrées, soit 3 × 12 000 = 36 000 € d'amortissements cumulés. La valeur nette comptable est donc la valeur d'origine diminuée de ce cumul : 60 000 − 36 000 = 24 000 €. On compare ensuite le prix de cession de 26 000 € à cette VNC. L'écart positif de 2 000 € constitue une plus-value de cession.

✓ RÉPONSE À RETENIR

VNC au 31 décembre 2024 : 24 000 €. Plus-value de cession : 2 000 €.

5. Comptabilité et analyse de la rentabilité : résultat différentiel, seuil de rentabilité et point mort

Pour l'exercice 2025, l'Armement des Pertuis présente un chiffre d'affaires de 540 000 euros, des charges variables de 324 000 euros et des charges fixes de 162 000 euros. Le candidat complète un compte de résultat différentiel, puis calcule le seuil de rentabilité et le point mort selon une année conventionnelle de 360 jours.

Question 5.1. Calculer la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables, puis présenter les résultats dans le document réponse DR 3.

La marge sur coûts variables (MCV) est le chiffre d'affaires diminué des charges variables : 540 000 - 324 000 = 216 000 €. Le taux rapporte cette marge au chiffre d'affaires : 216 000 / 540 000 × 100 = 40 %. Dans le DR 3, inscrire 216 000 € sur la ligne « Marge sur coûts variables » et 40 % pour le taux. Les charges variables représentent donc 60 % du chiffre d'affaires.

DR 3 : marge sur coûts variables

Éléments	Montant	Pourcentage du chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires	540 000	100 %
Charges variables	324 000	.....
Marge sur coûts variables	..... 216 000 €	..... 40 % .....
Charges fixes	162 000	.....
Résultat	.....	.....

Exercice 2025, montants en euros hors taxes.

Calculs de rentabilité à compléter

Indicateur	Calcul	Résultat
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Seuil de rentabilité	.....	... €
Point mort sur 360 jours	.....	... jours
Période approximative d'atteinte du seuil	.....	.....

Inscrire les calculs et les résultats.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge sur coûts variables : 216 000 €. Taux de marge : 40 %.

Question 5.2. Calculer le résultat de l'exercice à partir des données du compte de résultat différentiel.

Calcul	Montant
Marge sur coûts variables	216 000 €
Charges fixes	162 000 €
Résultat de l'exercice	54 000 €

La marge couvre les charges fixes et laisse un résultat positif. Dans le DR 3, la ligne « Résultat » indique 54 000 €, soit 10 % du chiffre d'affaires.

DR 3 : résultat de l'exercice

Éléments	Montant	Pourcentage du chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires	540 000	100 %
Charges variables	324 000	.....
Marge sur coûts variables	.....	.....
Charges fixes	162 000	.....
Résultat	54 000 €	10 %

Exercice 2025, montants en euros hors taxes.

Calculs de rentabilité à compléter

Indicateur	Calcul	Résultat
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Seuil de rentabilité	.....	... €
Point mort sur 360 jours	.....	... jours
Période approximative d'atteinte du seuil	.....	.....

Inscrire les calculs et les résultats.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat de l'exercice : bénéfice de 54 000 €.

Question 5.3. Calculer le seuil de rentabilité en euros et indiquer ce que représente ce seuil pour l'entreprise.

Le taux de marge sur coûts variables est de 40 %. Le seuil de rentabilité se calcule en divisant les charges fixes par ce taux : 162 000 / 0,40 = 405 000 €. À ce chiffre d'affaires, la marge sur coûts variables couvre exactement les charges fixes et le résultat est nul. En dessous, l'entreprise est en perte ; au-dessus, elle réalise un bénéfice.

DR 3 : seuil de rentabilité

Calculs de rentabilité à compléter

Indicateur	Calcul	Résultat
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Seuil de rentabilité	162 000 / 0,40	405 000 €
Point mort sur 360 jours	.....	... jours
Période approximative d'atteinte du seuil	.....	.....

Inscrire les calculs et les résultats.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 405 000 € de chiffre d'affaires.

Question 5.4. Calculer le point mort en jours selon la convention de 360 jours, puis indiquer à quelle période de l'année le seuil de rentabilité est atteint, au jour près.

1. La part du chiffre d'affaires nécessaire pour atteindre le seuil est 405 000 / 540 000.
2. Sur l'année conventionnelle de 360 jours : 405 000 / 540 000 × 360 = 270 jours.
3. En comptant 30 jours par mois, 270 jours correspondent à neuf mois : le seuil est atteint le 30 septembre.

DR 3 : point mort et période d'atteinte

Calculs de rentabilité à compléter

Indicateur	Calcul	Résultat
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Seuil de rentabilité	.....	... €
Point mort sur 360 jours	..... 405/540 × 360	... jours 270 jours
Période approximative d'atteinte du seuil	.....	..... 30 septembre .....

Inscrire les calculs et les résultats.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Point mort : 270 jours, soit le 30 septembre selon l'année conventionnelle de 360 jours.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette sous-épreuve E501 du baccalauréat professionnel CGEM, option pêche, session 2026 (26-BCP-CGEM-EP1), dure 1 h 30 et est coefficient 1. À partir du cas de l'Armement des Pertuis, elle porte sur les stocks, l'organisation, la coopérative et les contrats, puis sur l'amortissement et les données financières 2025. Elle évalue la gestion, le droit appliqué et l'analyse de rentabilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Stock d'alerte = stock de sécurité + consommation prévue pendant le délai de réapprovisionnement.
- En amortissement linéaire, le taux annuel est 1 divisé par la durée ; l'annuité est la valeur amortissable multipliée par ce taux.
- La marge sur coûts variables est égale au chiffre d'affaires diminué des charges variables.
- Le seuil de rentabilité est le chiffre d'affaires pour lequel la marge sur coûts variables couvre les charges fixes.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer le stock de sécurité du stock d'alerte et reporter chaque stock restant comme stock initial du jour suivant.
- Distinguer les relations hiérarchiques du commandement du patron de pêche à bord et de la liaison fonctionnelle administrative.
- Pour le cas contractuel, relier les faits aux engagements écrits et à la clause, sans supposer que tout plafond d'indemnisation est automatiquement écarté.
- Détailler les calculs demandés, indiquer les unités et compléter les documents réponses DR 1, DR 2 et DR 3 à rendre.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le stock d'alerte dans cet exercice ?

Calculez d'abord le stock de sécurité en multipliant la consommation journalière par le nombre de jours de sécurité. Ajoutez ensuite la consommation prévue pendant le délai de réapprovisionnement pour obtenir le stock d'alerte.

Q : Comment distinguer le seuil de rentabilité du point mort ?

Le seuil de rentabilité est un montant de chiffre d'affaires. Le point mort traduit ce seuil en durée : divisez le seuil par le chiffre d'affaires annuel, puis multipliez par 360 jours selon la convention du sujet.

Q : Comment répartir le temps pendant cette épreuve de 1 h 30 ?

Le sujet comporte cinq questions, notées au total sur 20 points. Une répartition du temps proportionnelle aux points peut aider ; gardez aussi quelques minutes pour vérifier les calculs et vous assurer que les documents réponses sont complétés.

Q : Quels éléments de présentation sont importants pour l'évaluation ?

Le sujet demande de justifier certaines réponses et de détailler plusieurs calculs. Présentez les formules et les étapes utiles, ajoutez les unités, puis inscrivez lisiblement vos résultats dans les documents réponses à rendre avec la copie.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprocgempeche.fr/assets/annales/bac-pro-cgem-peche/Gestion d'une entreprise maritime/2026/Bac Pro CGEM Pêche - Gestion d'une entreprise maritime - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro CGEM Pêche : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.